

Département d'Ille et Vilaine
 Arrondissement de Fougères-Vitré
 Canton d'Antrain
 Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni à la salle des fêtes, le 8 mars 2021 à vingt heures sur la convocation du 3 mars 2021 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.

Date de publication : 03/03/2021

Étaient présents : BATAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, PARENT Arnaud, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, ROCHER Frédéric, STICKER Stéphanie, TISON Nadine.

Étaient absent : LEFORESTIER Cédric

Excusée :

Procuration :

Mme Nadine TISON a été désignée comme secrétaire de séance.

Avant l'adoption du dernier compte rendu, il est précisé que sur la délibération 2021-19, que concernant la location de la salle des fêtes, priorité serait donnée aux particuliers et associations de la commune.

Madame Sophie PARENT arrive à 20h25

Le compte rendu de la séance du 8 février 2021 est adopté à l'unanimité

<p><u>ASSAINISSEMENT</u> : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE – VEOLIA TARIFS REDEVANCE COLLECTE DES EAUX USEES</p>

Délibération 2021 – 20

Le budget assainissement est déficitaire, il convient donc de prendre les mesures nécessaires en diminuant au maximum les charges de fonctionnement et en mettant en place une révision des tarifs

Pour ce faire, deux propositions :

Diminution des charges de fonctionnement :

- Monsieur Le Maire informe les membres du conseil que Madame Laetitia PELHERBE, Monsieur Loïc BATAIS, et lui-même ont rencontré Madame FOUGERES de la société VEOLIA. Le but de la rencontre était de refaire le point sur la convention d'assistance technique pour la station d'épuration initialement passée.

Madame FOUGERES leur a présenté le détail chiffré des interventions.

- Exploitation, suivi, visites hebdomadaires de la station : **1 554 € HT**
- Entretien et maintenance passage annuel (curage et nettoyage) : **1 134 € HT**
- Bilan complet annuel d'autosurveillance, selon arrêté ministériel du 06/07/2001 : **369 € HT**
- Rédaction du Bilan Annuel de Fonctionnement (arrêté ministériel du 21/07/2015) : **42€ HT**

Il est donc proposé par Monsieur Le Maire de réduire le coût de l'assistance technique en supprimant le 1^{er} point à savoir l'exploitation, suivi et visites hebdomadaires pour un montant de 1554€ HT. **Proposition adoptée à l'unanimité.**

Augmentation des recettes :

- Afin de minimiser le déficit, il convient également de mettre en place une révision des tarifs. Monsieur Le Maire propose que cette révision ne s'applique que sur la collecte et/ou la dépollution des eaux usées. Le taux actuel est de 1,957€/m³ et ne concerne que les foyers raccordés. Cette redevance est en moyenne de 2,06€/m³ pour les communes voisines. Il est donc proposé une augmentation de 0,1€ m³. *Le tarif pour la commune de Romazy serait donc de 2,057€/m³ soit 0,00206€ du litre.* **Proposition retenue à l'unanimité**

ASSAINISSEMENT ADOPTION DU BUDGET 2021

2021-21

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2021.

SECTION D'EXPLOITATION					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2021	ARTICLE	INTITULE	BP 2021
002	Déficit reporté	7 630,18 €	002	Excédent reporté	
023	virement à la section d'investissement	40 884,78 €	042	Opération ordre de transfert entre sections	9 107,35 €
042	amortissement	14 944,21 €	70	Produits des services	14 200,00 €
65	Charges de gestion courante	2 200,00 €	74	Autres subventions d'exploitation	43 025,14 €
66	charges financières	673,32 €			
TOTAL		66 332,49 €	TOTAL		66 332,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2021	ARTICLE	INTITULE	BP 2021
001	Déficit reporté	34 565,15 €	001	Excédent reporté	
040	Opération ordre de transfert entre sections	9 107,35 €	21	Virement de la section d'exploitation	40 884,78 €
1641	Remboursement du capital d'emprunt	12 156,49 €	040	dotations aux amortissements	14 944,21 €
TOTAL		55 828,99 €	TOTAL		55 828,99 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2021 ainsi présenté

COMMUNE ADOPTION DU BUDGET 2021

2021-22

Monsieur le Maire présente les propositions de débit et de crédit en section de fonctionnement et en investissement pour le budget 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2021	ARTICLE	INTITULE	BP 2021
002	Déficit reporté		002	Excédent reporté	68 921,61 €
011	Charges à caractère général	43 586,76 €	013	Atténuation de charges	200,00 €
			042	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 113,00 €
012	Charges de personnel	53 150,00 €	70	Produits des services	650,00 €
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	77 800,00 €
022	Dépenses imprévues		74	Dotations	62 350,00 €
023	virement à la section d'investissement	11 924,23 €	75	Autres produits	18 000,00 €
042	amortissement	14 682,28 €	76	Produits financiers	- €
65	Charges de gestion courante	102 191,34 €	77	Produits exceptionnels	500,00 €
66	charges financières	4 000,00 €	78	Reprise sur provision	
TOTAL		229 534,61 €	TOTAL		229 534,61 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	INTITULE	BP 2021	ARTICLE	INTITULE	BP 2021
001	Déficit reporté		001	Excédent reporté	11 331,44 €
040	Opérations d'ordre transfert entre sections	1 113,00 €			
1641	Remboursement du capital d'emprunt	17 603,00 €	21	Virement de la section de fonctionnement	11 924,23 €
20	Immobilisations incorporelles		040	dotations aux amortissements	14 682,28 €
204	Subventions d'équipement versées	4 800,00 €	10	Dotations	
21	Investissement Corporelles	- €	1068	Dotat ons fonds divers et réserves	
23	Investissement en cours	14 721,95 €	13	Subventions reçues	- €
20	Dépenses imprévues		16	Emprunts - Cautions	300,00 €
41	Opérations patrimoniales		41	Opérations patrimoniales	
TOTAL		38 237,95 €	TOTAL		38 237,95 €

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal votent le budget primitif 2021 ainsi présenté

QUESTIONS DIVERSES

2021-23

- La Godinette** : Monsieur Le Maire informe les conseillers que l'ancienne gérante de la Godinette Mme SABIN, doit 3 mois de loyer (mars, avril et mai 2020) à la collectivité. En effet, son préavis prenait fin au 31 mars 2020, mais du fait de la crise sanitaire, elle n'a quitté les locaux (commerce et habitation) que le 31 mai 2020 tout en gardant une petite activité commerciale (dépôt de pain). Le conseil propose que la gérante transmette à la trésorerie d'Antrain-Val-Couesnon un chèque de 600 € correspondant aux loyers de mars et avril. A l'encaissement de ce chèque, une exonération du loyer du mois de mai 2020 sera établie.

Futurs gérants : Présentation des candidatures par Madame Nadine TISON. Plusieurs dossiers ont été reçus et sont présentés aux membres du conseil. Un nouveau candidat vient de prendre contact. Il est proposé de le rencontrer samedi 13 mars à 11h. La décision sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.
- Courrier de Monsieur LEBIGRE** : Le courrier de Monsieur LEBIGRE avait été transmis en amont aux membres du conseil. Le courrier porte sur la sécurisation de sa maison située dans le bourg. Il est rappelé que suite au dernier accident, une rencontre avec le Monsieur le Préfet et les responsables de la direction des routes

avait été organisée. Des travaux de sécurisation avaient alors été préconisés. Ces travaux ont été réalisés. En plus de ces préconisations et de la signalisation «zone 30», la commune a également effectué un marquage au sol de cette zone 30 dans le bourg. Le dossier est donc instruit et clos. La commune a son niveau ne peut rien faire de plus. Si Monsieur LEBIGRE considère que cela n'est pas suffisant, il devra en référer à des autorités supérieures.

3. **Communication** : l'association «Mon P'tit Camion» demande une distribution aux habitants d'une enquête sur les besoins de commerces ambulants. Proposition acceptée.

Dans le même temps, une consultation des habitants pourrait être organisée sur le projet «espace multigénérationnel» dans le but de recueillir le plus d'idées possibles, de proposer un engagement bénévole de la population afin que cet espace devienne le jardin de tous les Romaziens. En amont, des analyses de la terre ont été effectuées et n'ont révélées aucune trace d'amiante. Il pourrait également être prévu l'intégration dans cet espace de moutons et de chèvres. Les conseillers se donnent rendez-vous le samedi 13 mars à 10h30 sur place pour délimiter les espaces de chaque activité.

4. **Demande de M. & Mme PARENT** : M. & Mme PARENT n'assiste pas à la discussion.

Pour rappel, délibération 2021-09 :

«Monsieur et Madame PARENT ont été victime d'un éboulement de leur terrain situé au lieu-dit « La Poilevrie » En effet, l'eau communale s'écoule sur leur terrain. Des travaux sont indispensables il est donc demandé la participation de la commune. Monsieur PARENT présente des devis. Un rendez-vous avec un expert en assurance est programmé pour juger l'étendue des dégâts. Il est demandé que des devis comparatifs soient fournis et de voir avec Couesnon Marches de Bretagne s'ils sont compétents du fait du transfert de la compétence voirie de la commune à la communauté de communes ».

La rencontre avec l'expert en assurance s'est déroulée sur le terrain. Les services de Couesnon Marches de Bretagne ont été contactés, du fait du transfert de compétence, et également qu'il s'agisse des eaux pluviales, les travaux pourraient être pris en charge par la communauté de communes. Le conseil valide la proposition de faire effectuer les travaux à la charge de Couesnon Marches de Bretagne.

M & Mme PARENT reviennent dans la salle du conseil et sont informés de la décision prise par les conseillers présents. Ils remercient le conseil pour sa décision mais informe qu'ils préfèrent que les travaux soient réalisés pas l'entreprise JOSSET TP et qu'ils prendront tous les frais à leur charge. Les conseillers prennent acte de leur décision.

LA SEANCE EST LEVEE A 22H15

BESNARD Patrick	BATTAIS Loïc	GUEROC Caroline	LEFORESTIER Cédric
			Absent
PARENT Arnaud.	PARENT Sophie	PELHERBE Laetitia	ROCHER Frédéric
STICKER Stéphanie	TISON Nadine		